

Pour toutes questions

recette@kaerjeng.lu

Tel: 500 552 342/343 Fax: 500 552 348

4/611//240000/99001 700 € / 250 €
N °GESCOM
Champs réservés à l'administration communale

PRIME D'ACQUISITION

Prière de remplir et de remettre à l'accueil / Guichet du citoyen

Demandeur de la prime		
Nom & prénom :		
Date de naissance ://		
Adresse (n°, rue, code postal, local	lité) :	
Code Banque : N° LU_ Tél. :		
Monsieur le Bourgmestre,		
Par la présente, je me permets de d'acquisition pour ma maison/ mo J'ai enfants¹ mineurs à charge Prière d'indiquer le nom, prénom	n appartement¹ situé(e) à e.	la même adresse que ci-dessus.
ci-dessous ²		
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
L'ancien propriétaire est		ellement
Par l'apposition de ma signature l'acceptation des conditions d'octr	oi (au verso de la présento	_
(Signature)		
1 Indiquer le nombre d'enfants mineurs à		

2 Uniquement si vous avez des enfants mineurs à charge!

(Si vous avez des enfants majeurs à charge, un certificat de scolarité est à joindre)

Conditions à remplir pour l'octroi d'une prime de construction / d'acquisition

(Suivant délibération n'20 du conseil communal en sa séance du 13 janvier 2012)

- La prime de construction est accordée pour la création de nouveaux logements.
- La prime d'acquisition est accordée pour l'achat d'un logement existant, y compris les transformations et une reconstruction après démolition (sans création de nouveaux logements).
- Le domicile du demandeur doit se trouver à l'adresse de l'immeuble pour lequel une prime est demandée.
- Le requérant ne doit pas être propriétaire, ni avoir un droit d'usufruit d'un autre immeuble.

L'immeuble pour lequel une prime communale a été payée doit être habité pendant au moins 10 ans par le requérant, autrement, la prime devra être restituée à la commune.

- Le supplément pour un enfant doit être demandé endéans les douze mois après la naissance.